

# #8 | SALON DU CHEVAL ANGERS

9.10.11 NOVEMBRE 2024

## Dossier Pratique Technique

Éleveurs  
Animations équestres  
Étoiles Équestres

Destination Angers, certifiée ISO20121, s'engage dans une démarche d'amélioration continue pour l'éco-responsabilité de ses événements.

Retrouvez nos engagements sur [destination-angers.com](https://www.destination-angers.com) #destinationangers #Sdcangers #rse #ISO20121 #visitangers



## GENERALITÉS

Horaires du salon, Accès,  
Hébergement / Restauration P.5

Parkings éleveurs / Animations équestres  
Prestations : deadline à respecter  
Vos interlocuteurs P.6

Plans du Salon P.7-8

## ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND

Stand éleveurs, électricité P.10

Electricité, élingage P.10

Nettoyage, Moquette, Connexion Internet P.11

Liste des prestataires P.12-13

## MONTAGE - DÉMONTAGE - SALON

Ebadges, Horaires, Accès P.15

Livraison de marchandises P.16

Levage manutention P.16

## CONSIGNES ÉLEVEURS - ANIMATIONS ÉQUESTRES

Horaires des écuries  
Box, Paille et Foin, Point de lavage  
Utilisation des carrières P.18

Promenade des chevaux  
Animations en carrières  
Entretien des boxes et des allées  
Identification, Vaccination P.19

Vétérinaire, Maréchal Ferrant  
Chevaux, Chiens, Bombes  
Allées, Publicité P.20

## RÉGLEMENTATION

Règles de sécurité et d'hygiène P.22  
Gestion des déchets, Gardiennage P.23  
Commission de sécurité P.24  
Document de sécurité incendie P.25  
Affichage des prix P.26-27

## BONS DE COMMANDE & FORMULAIRE TECHNIQUE

Bon de commande complémentaire P.29  
Croquis de positionnement électrique P.30  
Demande d'Elingage P.31  
Attestation de bonne santé P.32  
Registre des équidés P.33

**EN CAS D'ACCIDENT  
OU D'INCENDIE** P.34

**MÉMENTO** P.35

# LES ENGAGEMENTS RSE DU SALON DU CHEVAL

## L'ÉCO-RESPONSABILITÉ, AU CŒUR DU SALON DU CHEVAL DANS LE CADRE DE LA CERTIFICATION ISO 20121 DE DESTINATION ANGERS

En tant qu'organisateur ou accueillant des événements professionnels et grand public, Destination Angers s'engage au quotidien dans une politique de management responsable de ses activités. Cette volonté s'inscrit pleinement en cohérence avec la politique de transition écologique de notre territoire, notre positionnement Ville nature et dans une optique d'amélioration continue.

Retrouvez nos engagements sur [destination-angers.com](https://destination-angers.com) dans le cadre de notre certification ISO20121.



Le Salon du Cheval, événement phare organisé par Destination Angers, s'inscrit dans cette démarche de développement durable.

Nous invitons chacun des exposants à participer pleinement à cette démarche de développement durable et à nous communiquer ses initiatives afin qu'elles puissent être valorisées.

Et nouveau en 2024 : le Salon du Cheval d'Angers est candidat au label EquuRES.

Ce label valorise les pratiques durables dans la filière équine et le bien-être animal, reflétant ainsi notre engagement à respecter l'environnement et à garantir des conditions d'accueil optimales des équidés.



Vous allez retrouver ce pictogramme sur plusieurs pages dans ce dossier pratique. Il fait référence à nos prestataires proposant des prestations / solutions éco-responsables, à toutes celles mises en place par le Salon du Cheval et à toutes les bonnes pratiques à adopter pour vous engager à nos côtés sur ce sujet.

## MEMENTO - BONNES PRATIQUES

### Comment s'engager aux côtés du Salon du Cheval : toutes vos initiatives comptent !

#### VENIR AU SALON DU CHEVAL

##### Le saviez-vous ?

En moyenne, un trajet de 100 kms en voiture en France émet 20 kg CO2.

Un trajet en train émet 94 fois moins de CO2 que le même trajet en voiture (pour 1 personne).

- Si vous en avez la possibilité, covoiturez sans modération ! (plateforme de covoiturage [Ouestgo.fr](https://www.ouestgo.fr)).
- Pensez à covoiturer avec vos collègues pour vous rendre à l'hôtel !
- Utilisez les transports en commun (bus à proximité).

Pour plus d'informations, voir page 5.

#### POUR VOTRE STAND

- Privilégiez la récupération, la mutualisation, la location pour votre stand
- Privilégiez des supports de communication non datés (pour réemploi)
- Evitez les flyers papier en libre-service
- Privilégiez l'impression sur papier recyclé
- Evitez les goodies, sauf s'ils sont utiles et réutilisables
- Optimisez l'éclairage de votre stand :
  - Pensez à éteindre en quittant votre stand
  - Demandez à votre prestataire de stand un éclairage LED
- Limitez au maximum les emballages
- Assurez-vous du bon respect des règles de base de sécurité de vos équipes pendant le montage et le démontage

#### AIDEZ-NOUS À TRIER ET RECYCLER VOS DÉCHETS !

- Différents flux de tri sont à votre disposition sur la zone logistique du site (parking exposants, accès portail 3).

Merci de respecter les consignes affichées. Voir détails page 23.

**Merci pour votre collaboration !**

<b>HORAIRES DU SALON</b>	<b>P.5</b>
<b>ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS</b>	<b>P.5</b>
<b>HÉBERGEMENT / RESTAURATION</b>	<b>P.5</b>
<b>PARKINGS ÉLEVEURS / ANIMATIONS ÉQUESTRES</b>	<b>P.6</b>
<b>PRESTATIONS : DEADLINE À RESPECTER</b>	<b>P.6</b>
<b>VOS INTERLOCUTEURS</b>	<b>P.6</b>
<b>PLAN D'ACCÈS AU SITE MONTAGE/DÉMONTAGE ET PENDANT SALON</b>	<b>P.7</b>
<b>FLUX DES CHEVAUX À L'INTÉRIEUR DU SITE PENDANT SALON</b>	<b>P.8</b>

## HORAIRES & ACCÈS VISITEURS

Le Salon du Cheval se déroulera dans les halls Amphitéa, Grand Palais, Novaxia, Hall C, Ardésia et Hall B du Parc des Expositions d'Angers, les :

- **Samedi 9 Novembre de 10h à 20h** **A noter** : fermeture de l'Amphitéa à 18h00 en raison de la répétition générale "Étoiles Équestres"
- **Dimanche 10 Novembre de 10h à 20h** **A noter** : fermeture de l'Amphitéa à 19h00 en raison de la soirée-spectacle "Étoiles Équestres"
- **Lundi 11 Novembre de 10h à 18h**

Les visiteurs accéderont au salon par : le hall Grand Palais (entrées 1 et 2), et le Hall C (entrée 4)

## ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS

### ROUTE

Accès direct en provenance des autoroutes :

Sortie n°15

A 11 (Paris-Nantes)

A 85 (Tours - Saumur - Angers)

A 87 (Cholet-Niort)

### COORDONNÉES GPS

PARC DES EXPOSITIONS

Commune Verrières-en-Anjou

Longitude : 00°29'43" OUEST

Latitude : 47°29'52" NORD

### PMR

Des places réservées pour les personnes à mobilité réduite sont mises à disposition sur le Parking Officiel du Parc des Expositions.

Des fauteuils roulants sont à disposition au Commissariat Général du Salon.

- **TAXI** : Allo Angers Taxi. Tél. 02 41 87 65 00

- **TRAIN** : par TGV (1h30 de Paris)

- **VEHICULE EN LOCATION**  
AVIS , Gare d'Angers - Tél. 0 820 61 16 82

- **BUS**  
Bus - IRIGO - Arrêt Parc Expo  
Ligne 4 - Direction Parc Expo

- **COVOITURAGE**  
Pensez à covoiturer avec vos collègues pour vous rendre à l'hôtel !  
(plateforme de covoiturage [Ouestgo.fr](https://www.ouestgo.fr))



## HÉBERGEMENT

Pour votre hébergement (hôtel, chambre d'hôte, gîte), effectuez votre réservation directement en ligne sur :

[www.tourisme.destination-angers.com/organisez/votre-hebergement](http://www.tourisme.destination-angers.com/organisez/votre-hebergement)  
ou contactez un conseiller en séjour au : 02 41 23 50 00

Les demandes seront honorées dans la limite des disponibilités.

## RESTAURATION

- 1 self dans le Grand Palais
- 1 restaurant dans le Hall C
- 2 restaurants dans Ardésia
- Espaces Food'Trucks et Restauration Rapide dans le Grand Palais et Ardésia

### Bars et points sandwichs :

- Grand Palais, allée B
- Grand Palais, allée G
- Hall Novaxia
- Galerie de Liaison
- Hall C et Ardésia

# PARKINGS RÉSERVÉS AUX ÉLÈVEURS ET ANIMATIONS ÉQUESTRES

## PARKING 5

Retrouvez les plans pages 7 et 8

Des sanitaires (douches et toilettes) sont mis à disposition sur ce parking, de 20h00 à 8h00 (en dehors de ces horaires, les sanitaires seront fermés).



Un stationnement pour les campings-car est autorisé sur le parking P5.  
Ce parking est réservé aux détenteurs de chevaux présents sur le Salon.

**Une partie de la terrasse "Grand Palais"** (accès portail 3) sera réservée au stationnement des véhicules de transport des chevaux pour les CSO.



### À NOTER : BORNES DE RECHARGE DE VOITURE ÉLECTRIQUE :

Possibilité de recharger votre voiture électrique :



- TESLA SUPERCHARGER : Aires des Portes d'Angers à Verrières-en-Anjou (200 m - derrière le Parc Expo)
- ELECTRA : 8 rue de Champfleury - 49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou (4km)

## PRESTATIONS : DEADLINE À RESPECTER

PRESTATIONS	DATES	PAGES
Commande électricité / Positionnement compteur	18 octobre	29-30
Nettoyage (Bon de commande complémentaire)		29
Demande d'autorisation élingage et accroches	24 octobre	31
Demande de chariot élévateur		16
Commande de mobilier (cf liste de prestataires)		12-13
Commande plantes / fleurs (cf liste de prestataires)		12-13

Des bons de commande relatifs à ces prestations sont à votre disposition à partir de la page 29. Avant de passer toute commande auprès de nos services, merci de bien vérifier si votre société ne l'a pas déjà effectuée.

## VOS INTERLOCUTEURS

**Sophie FOUGERAY**, Chef de projet

sophie.fougeray@destination-angers.com ; tél : 02 41 93 40 46

**Yves DÉRÉDEC**, Chargé d'affaires

yves.deredec@destination-angers.com ; tél : 02 41 93 40 46 / 06 83 32 26 24

**Isabelle TAILLANDIER**, Assistante administrative et commerciale

isabelle.taillandier@destination-angers.com ; tél : 02 41 93 40 55

**Maria POINEL**, Responsable des opérations et infrastructures

maria.poinel@destination-angers.com ; tél : 02 41 93 40 40





## **EQUIPEMENT DU STAND**

---

**STAND ÉLEVEURS P.10**

**ÉLECTRICITÉ, ELINGAGE P.10**

**NETTOYAGE, MOQUETTE,  
CONNEXION INTERNET P.11**

**LISTE DES PRESTATAIRES  
(mobilier, réserve, décoration florale) P.12-13**

---

**L'équipement et l'aménagement des stands ont été réalisés par le Parc des Expositions d'Angers. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.**

Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes. Dans le souci de conserver l'unité et la tenue de la manifestation, nous vous demandons cependant de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de nous consulter pour toute installation excédant une hauteur de 3 mètres.

D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations de cohérence, nous vous remercions de ne démonter ni modifier les éléments que nous avons mis en place, tels que bandeaux, enseigne ou moquette.

**Nous vous demandons également de veiller à ce que vos collaborateurs soient présents sur leur stand dès l'ouverture du salon et jusqu'à l'heure de fermeture.**

## STAND ÉLEVEURS - 6M<sup>2</sup> - 3M X 2M

Panneau de fond et cloisons latérales en contre-plaqué, longueur 3 mètres, hauteur 2,30 mètres, revêtement en tissu gris, classé M1.

Cette disposition autorise les fixations par punaises ou agrafes ou accrochage en partie haute.

**Boulonnage, vissage et grosses pointes sont interdits.**

L'épaisseur des cloisons détermine pour chaque module une largeur utile de 2,95 m. Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette noire.

## ELECTRICITÉ

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé d'une manière générale dans l'angle en fond du stand au sol.

La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre demande d'inscription.

Si vous avez besoin d'électricité et que vous n'avez encore rien souscrit, reportez-vous au bon de commande page 29.

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre compteur, merci de nous indiquer explicitement votre souhait à l'aide du croquis page 30. Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du compteur.

Cafetière	0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 kw)
Réfrigérateur	0,2 Kw
Ordinateur	0,1 Kw
Aspirateur	1,5 Kw en moyenne
Rail de 3 spots	0,3 Kw

Nous nous réservons le droit de vous facturer un coût de changement d'emplacement de compteur en cas de non précision préalable de l'emplacement souhaité sur votre stand.



Nous vous remercions d'éteindre vos spots en quittant votre stand en fin de journée.

## ÉLINGAGE À LA CHARPENTE DES HALLS

Avant toute opération d'accroche, vous devrez obtenir l'autorisation du Parc des Expositions.

Le poids total suspendu, le type d'accroche et leur nombre devront être clairement indiqués, ainsi que l'entreprise chargée d'effectuer ces accroches.

**Aucune accroche possible dans le hall C.**



Sans accord de notre part, votre prestataire n'est pas autorisé à élinguer sur nos structures.

Merci de nous retourner le document page 31.

## NETTOYAGE

---

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes en dehors des heures d'ouverture du salon.

Si vous ne souhaitez pas procéder vous même au nettoyage de votre stand, nous pouvons vous proposer cette prestation au coût de 4,60 € HT le m<sup>2</sup> pour la durée du salon. (Cf. bon de commande page 29).



Par ailleurs, un programme de gestion des déchets est mis en place au Salon du Cheval. Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir suivre au mieux les consignes qui vous seront remises pour le montage, le démontage, le déroulement du salon et détaillés en page 23.

Tous les soirs, déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles de verre à part pour faciliter le tri aux équipes de nettoyage qui les collecteront. Pour les personnes qui souhaitent évacuer leurs déchets pendant la journée, des conteneurs à verre et à déchets divers seront placés à l'extérieur des halls.

Merci à l'avance pour votre collaboration.

## MOQUETTE

---



- **L'ensemble des stands éleveurs sera aménagé de moquette noire.**
- Il n'y aura pas de moquette dans les allées.

Les sols sont :

**dans le Grand Palais et l'Amphitéa en carrelage**

**dans le hall Novaxia en béton lisse**

**dans le hall C en bitume.**

**dans Ardésia en carrelage**

## CONNEXION INTERNET

---

Nous mettons à votre disposition une connexion WIFI. **Renseignement au Commissariat Général au moment de votre installation.**

# LISTE DES PRESTATAIRES

## ACCROCHES SIGNALÉTIQUE BANDEROLES

<b>MASA DIFFUSION</b> Arnaud MASA	Tél : 06 07 28 51 75	arnaud@masadiffusion.fr
<b>SCENGO</b> Eric GOHIER	Tél : 06 50 69 22 54	eric.gohier@scengo.com
<b>ALIVE</b> Jean-Philippe ULLY	Tél : 06 61 68 16 72	jp.ully@groupe-alive.com

## ACCROCHES ÉCLAIRAGE SPÉCIFIQUES DE STAND ET MATÉRIELS VIDÉOS

<b>ALIVE</b> Jean-Philippe ULLY	Tél : 06 61 68 16 72	jp.ully@groupe-alive.com
<b>CALIGRAM</b> Jean-Yves CLOCHARD	Tél : 06 17 62 72 88	info@caligram.fr
<b>SCENGO</b> Eric GOHIER	Tél : 06 50 69 22 54	eric.gohier@scengo.com

## CONCEPTION DE STAND

<b>GL EVENTS</b> Alexia DELSKI	Tél : 02 40 34 78 99	alexia.delski@gl-events.com
<b>FRANCE EVENEMENT SERVICES</b> Pascal PAROIS	Tél : 02 51 13 90 68	france.evenements.services@orange.fr

## DÉCORATION FLORALE

<b>PLANTES JARDINIÈRES</b>	<b>FLOR'ATLANTIC</b> Hervé PLOUX	Tél : 06 80 02 25 99 helene.campagne@gmail.com
	<b>AG-CREATION</b> Arnaud GUIMBRETIERE	Tél : 06 23 14 67 80 info@ag-creation.fr
<b>FLEURS COUPEES</b>	<b>NATURE ACIDULEE</b> Audrey BARRAUD	Tél : 06 61 70 91 54 natureacidulee@orange.fr

## IGNIFUGATION

<b>PROTEC'FLAM</b>	Tél : 02 40 90 10 80	
--------------------	----------------------	--

## MANUTENTION

<b>LOIRE MAINE MANUTENTION</b> (sans chauffeur)	Tél : 02 41 34 73 33	location@lmm49.com
<b>NEW LOC</b>	Tél : 02 41 57 67 67	angers@newloc.fr

## MOBILIER

<b>AMEXPO</b>	Tél : 02 51 12 90 77	contact@amexpo.fr
<b>ALIVE mobilier</b> Ophélie BOUDIER	Tél : 06 58 18 93 58	o.boudier@groupe-alive.com

## PERSONNEL INTÉRIMAIRE

<b>ADECCO</b> Virginie TARRET	Tél : 02 41 24 12 50	virginie.tarret@adecco-pme.fr
<b>R.A.S INTERIM</b>	Tél : 02 72 47 00 00	angers@ras-interim.fr

## PERSONNEL HÔTES / HÔTESSES

<b>MONDAPAR</b> Dorothee OLIVIER	Tél : 06 38 40 28 04	d.olivier@mondapar.fr
-------------------------------------	----------------------	-----------------------

## SIGNALÉTIQUE

<b>AGELIA</b> Quentin MESLIN	Tél : 06 12 42 64 22	q.meslin@agelia.com
<b>IMAGE MEME</b> Sébastien CHIRON	Tél : 02 51 84 35 35	seb@image-meme.fr
<b>ICI</b> Laurent BLET	Tél : 02 41 63 68 09	laurent.blet@com-ici.fr

## PLOMBERIE

<b>M. PETITEAU</b>	Tél : 02 41 31 22 40	contact@petiteau-renovation.fr
--------------------	----------------------	--------------------------------

## RESERVE

 <b>GL EVENTS</b> Alexia DELSKI	Tél : 02 40 34 78 99	alexia.delski@gl-events.com
---	----------------------	-----------------------------

## TRANSPORT RAPIDE / COURSIER

<b>LIBELLULE COURSES</b> Alain MALFÉ	Tél : 07 85 22 96 68	libellulecourses@hotmail.com
---	----------------------	------------------------------

## NETTOYAGE - SPOTS - BRANCHEMENTS ELECTRIQUES

Si vous souhaitez cette prestation, reportez-vous au bon de commande à la fin de ce dossier pratique (p.29).

## TRAITEURS RÉFÉRENCÉS PAR DESTINATIONS ANGERS

<b>RUFFAULT TRAITEUR</b> <a href="http://www.ruffault.fr">www.ruffault.fr</a>	02 40 14 28 69	helene.bellouard@ruffault.fr
<b>RENAUD TRAITEUR</b> <a href="http://www.renaudtraiteur.fr">www.renaudtraiteur.fr</a>	06 60 88 96 08	b.leroux@renaud-traiteur.org
<b>L'OREE DES BOIS</b> <a href="http://www.loreeedesbois.fr">www.loreeedesbois.fr</a>	02 41 77 04 51	contact@loreeedesbois.fr
<b>GRENIER GOURMET</b> <a href="http://www.legreniergourmet.fr">www.legreniergourmet.fr</a>	02 41 41 00 78	contact@legreniergourmet.fr

**EBADGES / HORAIRES / ACCÈS**

**P.15**

**LIVRAISON DE MARCHANDISES  
LEVAGE MANUTENTION**

**P.16**



**La présence des enfants pendant les périodes de montage  
et de démontage est interdite.**

Destination Angers se dégage de toute responsabilité  
en cas d'accident.

# EBADGES MONTAGE - DÉMONTAGE / PENDANT SALON

Le début du montage pour les éleveurs débutera le **vendredi 08 novembre à 14h**. Nous vous demandons de stationner sur le **parking P5** (cf plans pages 7 et 8).

Vous êtes invités à rejoindre le portail 5 avec **votre cheval en main**.  
Vous ne pourrez pas rentrer votre véhicule dans l'enceinte du Parc des Expositions.

Au portail, une personne vous accueillera et contre présentation du livret du cheval vous conduira à l'emplacement de votre box et vous donnera vos bracelets.

**IMPERATIF : Être en possession du livret signalétique de votre cheval à votre arrivée, à jour de vaccinations.**

## HORAIRES MONTAGE / DÉMONTAGE / PENDANT SALON

MONTAGE			
<b>vendredi 08</b>	<b>14h</b> - 24h Dernière entrée : 20h	L'installation définitive de votre stand devra impérativement être terminée le vendredi soir.	<b>Accès portail 5</b>
	8h - 20h	Ouverture du Commissariat Général	
PENDANT LE SALON			
Votre stand et vos chevaux doivent être installés <b>avant 9h</b> , le jour de l'ouverture le samedi			
Les horaires d'ouverture du commissariat général sont : <b>samedi 09</b> : de 8h à 20h - <b>dimanche 10</b> : de 8h30 à 20h - <b>lundi 11</b> : de 8h30 à 19h			
DÉMONTAGE			
<b>Lundi 11</b>	18h30 - 24h	<b>Les chevaux devront avoir quitté le Parc des Expositions impérativement le lundi soir</b>	
<b>Mardi 12</b>	8h - 18h	Attention : à partir du mardi 12 novembre à 12h, nous nous réservons le droit de commencer le démontage des stands (bandeaux, cloisons ...).	

## DÉMONTAGE : À PARTIR DE 18H30

Au moment du démontage le lundi 11 novembre, nous avons l'obligation de conserver le libre accès de la voie périphérique du Parc des Expositions afin que les secours puissent accéder en cas d'incident.

**Les chevaux devront avoir quitté le Parc des Expositions impérativement le lundi soir.**

## LIVRAISON DE MARCHANDISES

En cas de livraison de marchandises pour votre stand par un transporteur, vous devez être présent sur le stand à l'arrivée des marchandises afin d'en prendre livraison.

Le Salon ne pourra en aucun cas réceptionner la marchandise qui, si vous êtes absent, sera déposée librement sur votre stand sans contrôle de notre part.

Le Salon et l'assureur n'assument aucune responsabilité pour les avaries, vols, dommages, etc... survenus aux marchandises, matériaux, équipements, personnes, pendant la durée de l'installation, du déménagement et du transport.

### **ADRESSE DE LIVRAISON :**

PARC DES EXPOSITIONS - SALON DU CHEVAL  
Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01  
Hall ..... + n° stand .....

**N° de portable de l'expéditeur :** .....

**Préciser la date et l'heure de votre présence à votre transporteur pour réceptionner la marchandise.**

## LEVAGE MANUTENTION

Pour tout problème de levage, manutention, stockage containers etc... contactez :

LOIRE MAINE MANUTENTION : location de chariot **sans chauffeur**  
Tél : 02 41 34 73 33 / location@lmm49.com

+ voir la liste des prestataires, pages 12-13

### **ATTENTION :**

Les équipes du Parc des Expositions n'effectuent aucun déchargement et rechargement. Nous ne possédons ni transpalette, ni chariot élévateur.

N'oubliez pas  
de faire votre  
réservation pour  
le montage et le  
démontage.

**HORAIRES DES ÉCURIES,  
BOX, PAILLE ET FOIN, POINT DE LAVAGE,  
UTILISATION DES CARRIÈRES, P. 18**

**PROMENADE DES CHEVAUX,  
ANIMATIONS EN CARRIÈRES,  
ENTRETIEN DES BOXES ET DES ALLÉES,  
IDENTIFICATION, VACCINATION P. 19**

**VÉTÉRINAIRE, MARÉCHAL FERRANT,  
CHEVAUX, CHIENS, BOMBES, ALLÉES, PUBLICITÉ P. 20**

# HORAIRES DES ÉCURIES

---

## **Arrivées possibles :**

- Vendredi 08 nov. de 10h à 12h : **pour les candidats Étoiles Équestres uniquement**
- Vendredi 08 nov. de 14h à 20h : pour les autres
- Samedi 09, dimanche 10 et lundi 11 nov. de 8h à 10h : pour tous

## **Les écuries extérieures sont ouvertes :**

- Vendredi 08 nov. à partir de 10h : **pour les candidats Étoiles Équestres uniquement**
- Vendredi 08 nov. de 14h à 22h : pour tous
- Samedi 09, dimanche 10 et lundi 11 nov. de 7h à 23h : pour tous

## **Les écuries intérieures (Hall C) sont ouvertes :**

- Vendredi 08 nov. de 14h à 21h30
- Samedi 09, dimanche 10 et lundi 11 nov. de 7h30 à 22h30

**Merci de présenter le(s) livret(s) de votre ou vos équidés accompagné(s) des pages 32 et 33 dûment remplis.**

# Box

---

Vous disposerez d'un box déjà paillé ou vide.

Du copeaux est disponible à la vente au tarif de 17 € TTC (soit 14,17 € HT), le ballot. Merci de nous en informer au moment de votre inscription.

Si vous souhaitez une autre litière, merci de nous informer au préalable et d'apporter votre propre litière.

# PAILLE ET FOIN

---

Paille et foin seront à votre disposition pour vos besoins journaliers.

Merci de vous servir raisonnablement.

Pas de vente de foin supplémentaire.

# POINT DE LAVAGE

---

Un point de lavage est situé au niveau du portail 5 et des points d'eau sont situés en proximité des boxes extérieurs (terrasse Novaxia).

# UTILISATION DES CARRIÈRES

---

Les carrières seront en accès libre suivant les horaires ci-dessous :

## **Carrières de l'Amphitéa, du Grand Palais et du Hall C**

- vendredi 08 novembre de 16h00 à 17h30 pour la carrière Amphitéa
- vendredi 08 novembre de 19h à 20h pour le Grand Palais et le Hall C
- Samedi 09 et dimanche 10 novembre : de 8h00 à 9h30 pour les 3 carrières

Un steward, chargé de la surveillance, sera présent sur chaque espace.

## PROMENADE CHEVAUX

---

Les chevaux en exposition restant dans les boxes du Hall C et de Novaxia, auront la possibilité de sortir :

- de 8h à 9h30 et de 20h à 22h le samedi et le dimanche
- de 8h à 9h30 le lundi

Accès par le portail 5, vers l'Amphitéa (cf plan page 8)

## ANIMATIONS EN CARRIÈRES

---

La **musique des animations** doit être envoyée à l'adresse mail suivante : [musique.sdc.angers@gmail.com](mailto:musique.sdc.angers@gmail.com) : **avant le 07 novembre**.

**Dans l'objet du mail veuillez indiquer votre nom et votre lieu de passage.**

Sur place, par mesure de sécurité, prévoir une clé USB.

La clé USB doit être identifiée par un **nom et un n° de téléphone**.

Les personnes ayant besoin d'un **micro-casque** doivent en faire la demande au moment de leur inscription et le récupérer sur place auprès du régisseur et/ou du régisseur son.

**Attention, merci de bien vouloir poser votre voix quand vous souhaitez parler dans le micro afin d'être entendu et compris par le public.**

## ENTRETIEN DES BOXES ET DES ALLÉES

---

**L'entretien des boxes est à votre charge.**

**Aucun équipement ne sera mis à votre disposition pour entretenir votre box.**

**Une benne sera à votre disposition pour y déposer le fumier.**

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes en dehors des heures d'ouverture du salon. La **balayeuse industrielle passera tous les jours**, avant l'ouverture du salon, entre 9h et 10h, dans les allées des boxes et enclos du Hall C, de Novaxia et du Grand Palais. Merci de prendre vos dispositions pour que vos chevaux ne circulent pas à ce moment. Après le passage de la balayeuse, l'entretien des abords des boxes est à votre charge.

## IDENTIFICATION

---

Les équidés doivent impérativement être munis de leur document d'identification officiel dûment renseigné et d'un transpondeur (puce électronique) pour les chevaux français conformément à la réglementation en vigueur.

## VACCINATION

---

Chevaux résidant en France, les équidés doivent être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine.

- Tous les chevaux et les poulains sevrés de plus de 6 mois : au moins deux injections de primo
- Les poulains non sevrés de moins de 6 mois issus de mères vaccinées avant la naissance avec au moins 3 injections : pas de vaccination obligatoire.
- Les poulains non sevrés issus de mères non vaccinées avant la naissance : deux injections obligatoires.
- La vaccination contre la rhinopneumonie est fortement recommandée.

## VÉTÉRINAIRE

---

Une inspection de chaque cheval entrant dans l'enceinte du Parc des Expositions sera faite à votre arrivée. Vous devrez **remplir et fournir une attestation de bonne santé** de votre cheval (annexe page 32). Dans un cadre préventif, cette année, nous vous demandons de prendre la température de votre cheval et de remplir le tableau de suivis sur l'attestation de bonne santé.

## MARÉCHAL FERRANT

---

Monsieur Challerie est le maréchal-ferrant d'astreinte pour le Salon du Cheval. En cas de besoin, vous pouvez le contacter au 06 09 37 92 02 (temps de déplacement : dans l'heure).

## CHEVAUX

---

Vous n'êtes pas autorisés à attacher vos chevaux dans les allées des écuries pendant les heures d'ouverture du Salon.

## CHIENS

---

**Nos amis les chiens ne sont pas autorisés dans l'enceinte du Parc des Expositions pendant le Salon du Cheval, hormis les chiens apparaissant sur scène et déclarés lors de l'inscription. Merci aux détenteurs de ces derniers d'être munis de leurs papiers et à jour de vaccins.**

## BOMBES

---

Sur les carrières et paddocks de détente, le port de la bombe ou d'un casque est obligatoire.  
En dehors des carrières et des paddocks de détente : **les cavaliers doivent être à pied**, tenir leurs chevaux en main et se déplacer en prenant toutes les précautions d'usage.

## ALLÉES

---

Nous vous demandons de ne pas encombrer les allées avec votre matériel.

## PUBLICITÉ

---

Vous avez la possibilité de faire de la publicité sur la porte des boxes et sur les cloisons prévues à cet effet.

**N° responsable d'écurie en cas d'urgence : 06 23 92 67 99**  
**Pour toute autre demande (chevaux-animations en carrière) : 06 77 04 65 74**

<b>RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE</b>	<b>P. 22</b>
<b>GESTION DES DÉCHETS GARDIENNAGE</b>	<b>P. 23</b>
<b>COMMISSION DE SÉCURITÉ</b>	<b>P. 24</b>
<b>DOCUMENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE A FOURNIR</b>	<b>P. 25</b>
<b>AFFICHAGE DES PRIX</b>	<b>P. 26-27</b>

# RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE À RESPECTER

**Port du Badge Montage et Démontage** : obligatoire pour accéder au Salon

## Port des Equipements de Protection Individuelles :

- **Chaussures de Sécurité** : Il est rappelé que le port des chaussures de sécurité (coquilles + semelle anti-perforation) est obligatoire pour toutes personnes pénétrant sur le site du salon pendant les périodes de montage et démontage.
- **Casque** : Le port du casque est obligatoire pour tous les nacellistes, tous les salariés en situation de travaux superposés et toute tache présentant un risque.
- **Gants** : lunettes de protection pour les taches à risques particuliers.



**Le levage et le transport de personnel** ne peuvent être fait qu'avec des moyens spécifiquement conçus à cet effet :

Documents obligatoires à présenter sur le site

- Fiche de visite périodique de l'engin à jour (moins de 6 mois)
- C.A.C.E.S (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- Autorisation de conduite sur site de l'employeur
- Certificat médical d'aptitude à jour



**Les outillages électriques ou électroportatifs** doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières pour pouvoir être utilisés à l'intérieur des halls.

**Interdiction de fumer dans les halls** : au montage – démontage et pendant le Salon

**Respecter les allées de circulation** : elles doivent rester libres et circulantes pour les secours et les engins de manutention

**Assurer en permanence le nettoyage et l'entretien** de son stand et de sa zone périphérique

**Système d'aspiration** : les outillages électriques, fixes ou électroportatifs, pour être acceptés dans le hall, doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières.

**Travail en hauteur** : il est obligatoire de toujours utiliser des moyens assurant une protection collective. Les échelles ne doivent pas être utilisées en poste de travail.



Afin de limiter de manière la plus optimale possible l'impact environnemental du salon, et dans le cadre d'une démarche globale Développement durable, Destination Angers propose une gestion des déchets.

## **Pendant le montage et le démontage**

Une unité de tri et de valorisation des déchets sera mise en place pour favoriser le tri et améliorer ainsi de manière significative le pourcentage de déchets recyclés dans le tonnage global de la manifestation : **sur le parking exposants, accès portail 3** (voir plans pages 8-9 : UTV).

Nous vous invitons à trier vos déchets suivant 8 catégories : papiers-cartons / verres / ferrailles / bois / emballages plastiques / biodéchets / tri sélectif / autres déchets non valorisables.

Aucun autre container ne sera installé sur le site.

Vous serez accueilli dans cette unité de tri par une personne en charge de faciliter le bon tri. Un document récapitulatif et un plan d'implantation de l'unité de tri vous seront remis lors de votre arrivée au Parc des Expositions.

## **Pendant le Salon**

A la fermeture du Salon, chaque soir, nous vous demandons de poser dans les allées vos déchets de la journée en séparant les bouteilles du reste des déchets.

# GARDIENNAGE

L'organisation du salon se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat.

**Gardiennage à partir du vendredi 8 novembre à 18h,  
au mardi 12 novembre à 12h**

Ce dispositif ne concerne en aucun cas la surveillance des aménagements de stand qui demeurent sous la responsabilité exclusive des exposants.

## **QUELQUES CONSEILS :**

- Respecter les horaires d'ouverture aux exposants et ne pas abandonner les stands durant l'ouverture.
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture.
- A la fermeture, recouvrir votre stand d'un filet ou bâche (M2) ou fermer l'accès de votre stand.
- Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et démontage.

## **Pendant le Salon**

Nous vous conseillons vivement de **sécuriser vos matériels informatiques** et vidéos avec des câbles de sécurité (en vente dans tous les magasins informatiques)

## **Lors du démontage**

Nous vous recommandons vivement de déménager vos objets de valeur dès le lundi soir.

# COMMISSION DE SÉCURITÉ

---

Comme toutes les manifestations similaires, Le Salon du Cheval, et avec lui ses exposants, est tenu de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

En conséquence, nous vous demandons instamment de proscrire l'emploi du polystyrène expansé, de ne remplacer, sous aucun prétexte, les tissus que nous avons utilisés pour la décoration générale et qui correspondent aux normes de sécurité requises.

Consulter le dossier technique sécurité/électricité dans votre espace exposant sur notre site internet.

La société chargée de la sécurité est :

FIRE CONSULTING

Bruno BEUNEUX

Tél. 06 79 21 89 71

**La visite de la Commission de Sécurité aura lieu le : vendredi 08 novembre dans l'après-midi**

**Vous devrez être présents sur votre stand, ou représentés par une personne qualifiée.**

Vos installateurs de stands doivent fournir les procès verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés sur les stands.

Pour des aménagements spéciaux, stands à étages etc..., les dossiers de sécurité doivent être fournis.

**En page suivante, vous trouverez les matériaux autorisés et les documents à fournir.**

# DOCUMENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE À FOURNIR

En fonction de leur réaction au feu, les matériaux traditionnels présentent les classements conventionnels suivants : (dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'apporter la preuve du classement)

**M0 ou A** normes Européennes = Incombustible  
**M1 ou B** normes Européennes = Non inflammable  
**M2 ou C** normes Européennes = Difficilement inflammable

**M3 ou D** normes Européennes = Moyennement inflammable  
**M4 ou E** normes Européennes = Facilement inflammable

MATERIAUX	AUTORISE	DOCUMENT A FOURNIR
Bois (ou composite à base de bois) > 18 mm non stratifié	Bois (non stratifié) aggloméré de bois latté contre-plaqué	Néant (matériaux assimilés a <b>M3</b> )
Bois < 18 mm et > 5 mm Bois > 18 mm, stratifié	<b>M3</b> d'origine ou <b>D</b> normes Européennes	Procès-verbaux <b>M3</b> (ou Labels sur matériaux)
Contre-plaqué - Aggloméré < 5 mm composite à base de bois	<b>M1</b> ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agréé ou <b>B</b> normes Européennes	Procès-verbaux <b>M1</b> ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Moquettes au sol	Naturel : <b>M4</b> ou <b>E</b> normes Européennes Synthétique : <b>M3</b> ou <b>D</b> normes Européennes	Procès-verbaux
Tissus et revêtements textiles muraux	<b>M1</b> ou ignifugé <b>B</b> normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Matières plastiques (plaques, lettres)	<b>M1</b> ou <b>B</b> normes Européennes	Procès-verbaux <b>M1</b>
Peintures	Sur support <b>M0</b> , <b>M1</b> ou bois autorisé (peinture nitrocellulosique) interdite	Procès-verbaux de support
Décoration flottante (papier, carton)	<b>M1</b> ou ignifugé ou <b>B</b> normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration florale en matériau de synthèse	<b>M1</b> d'origine (ignifugation interdite) ou <b>B</b> normes Européennes	Procès-verbaux <b>M1</b>
Décoration collée ou agrafée (papier)	Sans justification si collée sur toute la surface ou agrafée tous les 5 cm en pose fractionnée	
Mobilier	Gros mobilier : <b>M3</b> ou <b>D</b> Structure légère : <b>M3</b> ou <b>D</b> Rembourrage : <b>M4</b> ou <b>E</b> Enveloppe : <b>M1</b> ou <b>B</b>	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation (sans justificatif si mobilier de location)
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés	Procès verbaux, certificats ou justificatifs telles que facture
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du chargé de sécurité

## La loi HAMON : formalisation de l'information du consommateur sur son absence de droit à rétractation

Un arrêté publié le 12 décembre 2014 prévoit l'obligation pour les exposants d'afficher dans leur espace « de manière visible pour le consommateur » un panneau informant les consommateurs de leur absence de délai de rétractation.

### 1. La loi HAMON du 17 mars 2014 a institué l'obligation pour les professionnels exposants d'informer les consommateurs, avant la conclusion de tout contrat, et dans le contrat lui-même, qu'ils ne disposent pas d'un délai de rétractation (article L.121-97 modifié du code de la consommation)

#### 1.1- La loi HAMON du 17 mars 2014 prévoit deux modalités d'information distinctes du consommateur sur son absence de délai de rétractation :

- une information avant la conclusion du contrat ;
- une information dans l'offre de contrat.

##### **« Contrats conclus dans les foires et salons :**

« Art. L. 121-97. – Avant la conclusion de tout contrat entre un consommateur et un professionnel à l'occasion d'une foire, d'un salon ou de toute manifestation commerciale relevant du chapitre II du titre VI du livre VII du code de commerce, le professionnel informe le consommateur qu'il ne dispose pas d'un délai de rétractation.

**Sans préjudice des informations précontractuelles prévues au premier alinéa du présent article, les offres de contrat faites dans les foires et les salons mentionnent l'absence de délai de rétractation, en des termes clairs et lisibles, dans un encadré apparent.**

*Les modalités de mise en œuvre du présent article sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.*

*Tout manquement au présent article est passible d'une amende administrative dont le montant ne peut excéder 3 000 € pour une personne physique et 15 000 € pour une personne morale.*

*L'amende est prononcée dans les conditions prévues à l'article L. 141-1-2 ».*

#### 1.2- L'arrêté du 2 décembre publié le 12 décembre 2014 précise la forme que doit prendre cette information :

- pour l'information avant la conclusion du contrat : un panneau que l'exposant a l'obligation d'afficher sur son espace et dont les normes sont spécifiées par l'arrêté (format A3 - caractère 90);
- pour l'information dans l'offre de contrat : un encadré apparent que l'exposant a l'obligation de mentionner en en-tête du contrat et dont les normes sont spécifiées par l'arrêté qui vient d'être publié (caractère 12).

##### **« Modalités d'information sur l'absence de délai de rétractation au bénéfice du consommateur dans les foires et salons :**

**« Article 1** - Dans les foires, les salons ou à l'occasion de toute manifestation commerciale relevant du chapitre II du titre VI du livre VII du code de commerce, les professionnels proposant la vente de biens ou la fourniture de services affichent, de manière visible pour les consommateurs, sur un panneau ne pouvant pas être inférieur au format A3 et dans une taille de caractère ne pouvant être inférieure à celle du corps quatre-vingt-dix, la phrase suivante : « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour tout achat effectué dans [cette foire] ou [ce salon], ou [sur ce stand] » ; le professionnel choisissant la formulation la mieux adaptée.

**Article 2** - Les offres de contrat visées à l'article L. 121-97 mentionnent, dans un encadré apparent, situé en en-tête du contrat et dans une taille de caractère qui ne peut être inférieure à celle du corps 12, la phrase suivante : « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon. »

**Article 3** - Les dispositions prévues à l'article 2 entrent en vigueur à compter du 1er mars 2015.

**Article 4** - La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française. »

## **2. L'arrêté ministériel qui vient d'être publié prévoit l'obligation pour les professionnels exposants d'apposer dans leurs espace, « de manière visible pour le consommateur », une affichette de format A3 (c'est-à-dire le double d'un format A4) informant le consommateur de son absence de délai de rétractation.**

**Article 1er** - « Dans les foires, les salons ou à l'occasion de toute manifestation commerciale relevant du chapitre II du Titre VI du livre VII du code de commerce, **les professionnels** proposant la vente de biens ou la fourniture de services **affichent, de manière visible pour les consommateurs, sur un panneau ne pouvant pas être inférieur au format A3 et dans une taille de caractère ne pouvant être inférieure à celle du corps quatre-vingt-dix, la phrase suivante** : « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour tout achat effectué dans [cette foire] ou [ce salon] ou [sur ce stand] » ; le professionnel choisissant la formulation la mieux adaptée ».

## **3. L'arrêté ministériel qui vient d'être publié prévoit également l'obligation pour les professionnels exposants de mentionner, « en en-tête de leurs contrats », un encadré informant le consommateur de son absence de délai de rétractation.**

**Article 2** - « Les offres de contrat visées à l'article L. 121-97 mentionnent, dans un encadré apparent, situé en en-tête du contrat et dans une taille de caractère qui ne peut être inférieure à celle du corps 12, la phrase suivante : « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon. »

## **4. Date d'entrée en vigueur et sanctions**

### **4.1- Date d'entrée en vigueur de ces obligations**

L'arrêté prévoit un **report d'entrée en vigueur au 1er mars 2015 pour la mention contractuelle.**

Il ne prévoit **pas de report d'entrée en vigueur pour le panneau affiché ; cette obligation est entrée en vigueur hier (15 décembre 2014)** puisque le délai de droit commun pour l'entrée en vigueur des dispositions d'un arrêté est d'un jour franc à compter de la date de publication (12 décembre 2014). Le Service compétent de la DGCCRF (Bureau 3A), auquel nous nous sommes adressé pour obtenir des précisions sur les conditions de cette entrée en vigueur immédiate, nous a assuré que les agents se borneraient dans les premiers temps à adresser un avertissement et ne verbaliseraient pas les exposants contrevenants.

### **4.2- Sanctions prévues**

Le défaut d'information du consommateur est sanctionné par une amende administrative dont le montant ne peut excéder 3.000 € pour une personne physique et 15.000 € pour une personne morale.

Voir - [Arrêté du 2 décembre 2014 relatif aux modalités d'information sur l'absence de délai de rétractation au bénéfice du consommateur dans les foires et salons](#) - publié au JO le 12 décembre 2014

**BON DE COMMANDE  
COMPLÉMENTAIRE P.29**

**CROQUIS DE POSITIONNEMENT  
COMPTEUR ÉLECTRIQUE P.30**

**ÉLINGUES ET ACCROCHES P.31**

**ATTESTATION DE SANTÉ P.32**

**REGISTRE DES ÉQUIDÉS P.33**

Avant de passer une commande complémentaire, vérifiez que vous n'avez pas déjà commandé cette prestation.

CODE ENTREPRISE :

.....

NOM OU RAISON SOCIALE : .....

Adresse : .....

E.mail : .....

DESIGNATION	QUANTITE	PU HT	PU TTC	MONTANT
Cartes d'invitation (carnet de 10)		40 €	44 €	
E.Invitations (par lot de 20)		70 €	77 €	
E-badge exposant		10 €	11€	
ELECTRICITE : TYPE DE BRANCHEMENT «Consommation comprise»				
Mono 2 Kw		182 €	218,40 €	
Mono 4 Kw		246 €	295,20 €	
Mono 6 Kw		340 €	408,00 €	
Tri 6 Kw		375 €	450,00 €	
Tri 12 Kw		446 €	535,20 €	
NETTOYAGE (le m <sup>2</sup> )		4,60 €	5,52 €	
			TOTAL TTC	

**Cette demande non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.**

### Bon de commande à retourner

par courrier, accompagné de votre règlement à l'ordre d'ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES (ALTEC)  
ou par mail accompagné de l'ordre de virement à : [isabelle.taillandier@destination-angers.com](mailto:isabelle.taillandier@destination-angers.com)

Paiement par :

par chèque

par virement bancaire à notre banque

Crédit Mutuel Angers :  
10278-39449-00025053801 - 47 - CMA Centre d'Affaires  
(Merci d'indiquer votre raison sociale dans l'intitulé du virement)

Fait à ....., le .....2024

Cachet et signature

**Salon du Cheval - à l'attention d'Isabelle Taillandier**

PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

[isabelle.taillandier@destination-angers.com](mailto:isabelle.taillandier@destination-angers.com) - Tél : 02 41 93 40 55

# CROQUIS DE POSITIONNEMENT COMPTEUR ÉLECTRIQUE

**Croquis à nous adresser par mail : [isabelle.taillandier@destination-angers.com](mailto:isabelle.taillandier@destination-angers.com)**

**Merci de l'enregistrer sous le nom de votre hall, allée, numéro de stand,  
IMPERATIVEMENT AVANT LE 18 OCTOBRE 2024**

RAISON SOCIALE : .....

NOM DU SIGNATAIRE : ..... TELEPHONE : .....

Hall - Allée - n° de stand : .....

**Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.**

**Indiquez la position des allées - le nom ou le numéro des stands avoisinants.**


**Pour information, le compteur sera positionné au sol**

# DEMANDE D'AUTORISATION ÉLINGUES & ACCROCHES

**A retourner avant le 24 octobre 2024**

Chaque demande d'accrochage doit être accompagnée **d'un plan côté, orienté et à l'échelle**, matérialisant les éléments à suspendre et leurs points d'ancrage.

Selon votre emplacement de stand, votre demande peut-être refusée pour des raisons de sécurité et de limitation de charges sur nos structures. Dans le cas d'une réponse positive, vous recevrez de notre part les coordonnées de nos prestataires agréés. Vous devrez prendre contact avec eux pour la réalisation de l'accroche.



**Aucune accroche possible dans le hall C**

RAISON SOCIALE : .....

RESPONSABLE : .....

ADRESSE : .....

.....

TEL : ..... FAX : .....

HALL : ..... N° STAND : ..... SURFACE : ..... m<sup>2</sup>

DATE : ..... Signature :

Sollicite, de la part de Destination Angers, l'autorisation de faire installer à la charpente du hall au dessus du stand, des éléments suspendus :

Descriptif des éléments à suspendre : .....

.....

.....

Poids total certifié : .....

Poids par élingue (impératif) : .....

Dimensions : .....

Hauteur des élingues par rapport au sol du hall : .....

Nombre d'élingues minimum (à titre indicatif) : .....

**FICHE A RETOURNER AVANT LE 24 OCTOBRE 2024**

**Salon du Cheval - à l'attention d'Isabelle Taillandier**

PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

isabelle.taillandier@destination-angers.com- Tél : 02 41 93 40 55

# ATTESTATION DE BONNE SANTE

## A remplir par le détenteur

Je soussigné(e) Mme, Mr ..... en qualité de détenteur, certifie que le(s) équidé(s) suivant(s) : **Nom / N° sire et N° de transpondeur :**

- .....
- .....
- .....
- .....

répond(ent) aux conditions suivantes :

- Il, (ils) ne présente(nt), depuis 11 jours et jusqu'à ce jour, aucun signe clinique de maladie (fièvre, écoulement nasal...)
- Il(s) ne provient (nent) pas, à ma connaissance, d'une exploitation faisant l'objet de mesures d'interdiction pour des motifs de police sanitaire ou n'ont pas été en contact avec les équidés d'une exploitation faisant l'objet d'une déclaration de maladie d'artérite virale équine ;
- Il(s) n'a (ont) pas été, à ma connaissance, en contact avec des équidés atteints de maladie ou infection contagieuse durant les 28 derniers jours ;

Dans un but de prévention, nous vous remercions de bien vouloir remplir le relevé de température ci-dessous avant le Salon. Cela nous permettra de veiller à la bonne santé des chevaux et de prévenir tout risque potentiel.

<b>Nom(s) de l'équidé /des équidés</b>	<b>Température en C°</b>				
	<b>J-4</b>	<b>J-3</b>	<b>J-2</b>	<b>J-1</b>	<b>J-0</b>

**NB :** Si vous ne pouvez pas attester des affirmations citées au-dessus, nous accepterons les chevaux seulement avec les résultats des prélèvements biologiques pour analyse de dépistage par séroneutralisation (cinétique) ou PCR. Seules de telles analyses certifiées pourraient exclure une infection par le virus de l'artérite virale le jour de prélèvement.

Il est de la responsabilité du détenteur de demander ou non l'exécution de ces prélèvements biologiques.

Fait à ....., le...../...../ 2024

Signature



## EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

---

Un seul et unique numéro

**07 60 31 47 19**

### En cas d'accident

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.

### En cas d'incendie

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.

Déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.

Evacuer et se réunir en extérieur sur la terrasse Grand Palais.

## NUMÉROS UTILES

---

POSTE CENTRAL DE SECURITÉ .....02 41 93 62 73

POSTE DE SECOURS .....02 41 93 40 59

HOPITAL (Accueil urgence) .....02 41 35 37 12

CENTRE ANTI POISON .....02 41 48 21 21

CENTRE DE LA MAIN.....02 41 86 86 41

## HORAIRES VISITEURS

**Samedi** 09 novembre : 10h - 20h  
**Dimanche** 10 novembre : 10h - 20h  
**Lundi** 11 novembre : 10h - 18h

## COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Dans le Grand Palais  
Du jeudi 7 au lundi 11 novembre 2024  
Tél : 02 41 93 40 30

### **Contacts techniques :**

Maria POINEL : 02 41 93 40 40  
maria.poinel@destination-angers.com

### **Contact commercial :**

Yves DEREDEC : 02 41 93 40 46 / 06 83 32 26 24  
yves.deredec@destination-angers.com

### **Contact administratif :**

Isabelle TAILLANDIER : 02 41 93 40 55  
isabelle.taillandier@destination-angers.com

## CONTACT CHEVAUX / ANIMATIONS EN CARRIÈRES

Katia CAENARO : 06 77 04 65 74  
kcaenaro@saumur.org

## CONTACT RESPONSABLE D'ÉCURIE D'URGENCE

06 23 92 67 99

## DISTRIBUTEURS DE BILLETS

Il n'y a pas de distributeurs de billets dans l'enceinte du Parc.

## HORAIRES MONTAGE - DÉMONTAGE

MONTAGE	
Vendredi 08	
14h - 24h Dernière entrée : 20h	<b>ACCES PORTAIL 5</b>

DÉMONTAGE	
Lundi 11	Mardi 12
18h30 - 24h	8h - 18h
Pour des raisons de sécurité, les portails du parc et des bâtiments ne seront ouverts qu'à partir de 18h30 le lundi 11. Aucun démontage ne sera autorisé avant. <b>Les chevaux devront avoir quitté le Parc des Expositions impérativement le lundi soir.</b>	

## COMMISSION DE SÉCURITÉ

Visite de la Commission de Sécurité :  
Vendredi 8 novembre par la société  
FIRE CONSULTING  
Chargé de Sécurité : Bruno BEUNEUX  
06 79 21 89 71

## GARDIENNAGE

**A partir du vendredi 08 novembre à 18h  
au mardi 12 novembre à 12h**

## LISTE DES PRESTATAIRES . PAGES 12-13

## BORNES DE RECHARGE VOITURE ÉLECTRIQUE . PAGE 6



En application du plan d'urgence sur le territoire national, Destination Angers met en place un dispositif renforcé de sécurité au sein du Parc des Expositions.

Ainsi, pour le Salon, des mesures particulières sont mises en place :

- Renforcement du personnel de sécurité.
- Fouilles de sacs et palpations individuelles si nécessaire.
- Réglementation plus stricte des accès et parkings :
  - restriction de certaines zones de parking,
  - contrôle systématique et renforcé des droits d'accès.

Veillez à bien vous munir de vos badges exposants. Nous vous rappelons à ce sujet que tout occupant d'un véhicule entrant dans l'enceinte du Parc des Expositions, doit être porteur d'un badge d'accès à la manifestation.

- Stockage en extérieur des valises visiteurs.

Destination Angers s'associe à la déclaration commune des acteurs de l'événement diffusée par l'UNIMEV  
- Union Française des Métiers de l'Événement

